

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00238**

**ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 05 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160509-D20160023811-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160705

Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,  
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt en date du 03 février 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure d'élaboration du PLU de Saint-Genest-Lerpt ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 10 mars 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de Saint-Genest-Lerpt ;

Vu la délibération du Conseil Municipal la commune de Saint-Genest-Lerpt en date du 28 janvier 2015 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme, les objectifs et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt en date du 04 novembre 2015 portant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-9, L151-1 et suivants, L. 154-14 et suivants, L. 103-2 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme applicables aux procédures engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au Conseil de Communauté est prêt à être arrêté conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme et transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole est appelé à délibérer pour arrêter le projet de PLU et le bilan de la concertation.

La concertation sur le projet de PLU a revêtu la forme suivante :

### **1. Le déroulement de la concertation**

Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune de Saint-Genest-Lerpt a respecté les modalités prévues par la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2015

- a) Les articles et parutions :  
Des articles et parutions ont ponctué toute la phase de l'élaboration du PLU par voie de presse locale relatant la tenue des réunions publiques ou dans les supports de communication municipaux tels que la revue municipale « La chronique lerptienne ». La commune de Saint-Genest-Lerpt a également procédé à l'affichage en continu de la délibération du 28 janvier 2015.
- b) Réunions publiques et débats publics : une réunion publique s'est tenue le 09 novembre 2015.
- c) Le registre matériel :  
En plus de ces dispositifs sur lesquels la commune de Saint-Genest-Lerpt s'était engagée, un registre de concertation a été mis à disposition des habitants pour recueillir leurs observations et interrogations.  
Les demandes écrites et orales des habitants ont été prises en compte. Les courriers de demandes de déclassement ont obtenu une réponse de la Municipalité. Les élus ont assumé l'ensemble des rendez-vous qui étaient demandés par les habitants concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- d) La concertation des personnes publiques associées :  
En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum, en amont de la sollicitation officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

### **2. La synthèse des observations recueillies et leur prise en compte**

Toutes les demandes consignées dans les registres, les observations formulées en réunions publiques, les lettres reçues, ont été prises en compte et ont trouvé une réponse.

### **3. Conclusions**

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La commune a associé l'ensemble de la population ainsi que les personnes publiques intéressées.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Genest-Lerpt sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme et aux personnes consultées à leur

demande mentionnées à l'article L 123-12, notamment les communes limitrophes et les associations agréées.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à Saint-Etienne Métropole et à la Mairie de Saint-Genest-Lerpt pendant un mois.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Genest-Lerpt et au siège de Saint-Etienne Métropole.

Le dossier est consultable sur le site :

[http://collaboratif.agglo-st-etienne.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.agglo-st-etienne.fr/dossiers_plu/)

Login : elussem

Mot de passe : PLU42CU

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **confirme que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 28 janvier 2015,**
- **arrête le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté dans la présente délibération,**
- **arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Genest-Lerpt tel qu'il a été annexé à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU